



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rapport du député Yanick Paternotte sur le Fret ferroviaire.

Ce rapport à l'état de « projet » est consultable sur le site personnel du député.

Sans surprise il fait éloge du libéralisme et prône encore plus de concurrence pour revitaliser le Fret ferroviaire, alors que cette politique provoque depuis quelques années le déclin du fret ferroviaire.

Sans surprise, le président de la commission Patrick Ollier l'ayant déjà annoncé à la presse, le rapport propose de filialiser la branche Fret de la SNCF et de briser encore un peu plus la cohérence du système ferroviaire en confiant la gestion des gares et triage Fret à RFF.

Sans surprise, c'est une nouvelle fois le modèle Allemand qui sert de référence, oubliant qu'en Allemagne une politique des transports favorisant un rééquilibrage modal à été mise en œuvre dès l'an 2000, alors que la France donnait encore et donne toujours une priorité à la route.

Sans surprise ce rapport omet de dire que le différentiel sur les coûts de production entre la SNCF et les entreprises ferroviaires privées relève du choix politique du gouvernement d'instaurer des règles sociales et de travail minimales permettant un dumping social, une concurrence déloyale... et nous constatons de plus en plus une remise en cause de la sécurité.

Les quelques « idées » de ce rapport qui méritent d'être étudiées ne permettront en rien d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. De même la tentation de reporter une grande partie du wagon isolé (messaging ferroviaire) sur la route est une aberration au regard des objectifs de développement durable.

La fédération SUD-Rail considère que compte tenu des enjeux climatiques, sociaux et d'aménagement du territoire, le Fret ferroviaire relève de l'intérêt général et devrait être partie intégrante des missions de service public assurée par l'entreprise nationale SNCF.

La fédération SUD-Rail mettra tout en œuvre pour mobiliser les cheminots contre une filialisation, des solutions qui éclateraient un peu plus le système ferroviaire et ne répondraient en rien à la nécessité de développer un Fret ferroviaire de service public.

St-Denis, le 18 juin 2009